

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \* \* \*

Séance du **Lundi 12 Juin 2017**

\* \* \* \* \*

**Convocation du 1<sup>er</sup> Juin 2017**

\* \* \* \* \*

**Président** : M. Philippe DECOBERT, Maire

**Présents** : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, MAUBANT, TRONCHET, BOSETTI, GERARDIN, PETRONIO et MARIAGE.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, ROBERT, CARRÉ, GILLET et DE WAEY.

**Absents excusés** : MM. GEORGES et LLINARES, Mme TUBELLO.

**Absente non excusée** : Mme PAQUET

**Procurations** : M. LLINARES à M. DECOBERT  
M. GEORGES à Mme SMIGIELSKI  
Mme TUBELLO à M. GUENARD.

**Secrétaire de séance** : M. BAJOT.

Le procès-verbal de la séance du 6 Avril 2017 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

## **I. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE METROPOLE**

### **1 Convention de groupement de commandes « Sel de déneigement »**

Vu l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes ;

Considérant que la Commune envisage de lancer un marché relatif au sel de déneigement par appel d'offres ouvert en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole, la Commune de Charleville-Mézières, les communes d'Aiglemont, de Boutancourt, Gespunsart, Houldizy, La Francheville, Les Ayvelles, Villers-Semeuse et Vrigne-Meuse.

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes, permettant de coordonner la procédure d'appel d'offres dans ses différentes phases, nécessite la signature d'une convention constitutive ;

Considérant que la convention constitutive du groupement prévoit notamment que la Ville de Charleville-Mézières sera coordonnateur du groupement et que la commission d'appel d'offres qui interviendra sera celle de la Ville de Charleville-Mézières ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de convention constitutive du groupement de commande annexé à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le document définitif au nom des différents membres du groupement.

Décision prise à l'unanimité.

### **2 Transfert de la compétence documents d'urbanisme**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la loi ALUR du 26 mars 2014 concernant le transfert de la compétence documents d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole. Les communes d'Ardenne Métropole ont donc été amenées à se prononcer : au 27 mars 2017, ont été recensées :

- 37 communes représentant 110 494 habitants qui se sont opposées au transfert ;
- 1 commune a voté pour ;
- 23 communes qui ne se sont pas prononcées, donnant de fait leurs accords tacites.

La minorité de blocage légale étant dans tous les cas atteinte sur le territoire d'Ardenne Métropole, les Communes d'Ardenne Métropole conservent donc la compétence documents d'urbanisme au 27 mars 2017. Le Conseil communautaire prendra prochainement acte de cette opposition des communes au transfert de la compétence documents d'urbanisme.

### **3 Compte-rendu de la CLECT du 16 mai 2017**

La Commission Locale des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole s'est réunie le 16 mai dernier pour définir le montant des charges transférées aux communes.

Considérant qu'en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le rapport de la CLECT traitant des évaluations de transfert de charges doit faire l'objet de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par le Président.

Le compte rendu complet de la CLECT est joint en annexe de ce rapport.

La Commune d'Aiglemont était concernée par 1 dossier sur les 7 examinés :

- Transfert de la gestion des eaux pluviales.

Suite à ces évaluations, l'attribution de compensation pour 2017 est réévaluée à 2 009 €, et est conforme aux données dont dispose la commune.

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte rendu de la CLECT du 16 Mai 2017
- Valide les modifications d'attribution de compensation en conséquence.

Décision prise à l'unanimité.

## **II. FINANCES**

### **1. Attribution dotations et subventions**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des dotations et subventions suivantes :

- 5 200 € du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires (solde de la subvention de 7.600 € pour l'année scolaire 2016-2017),
- 14 161,50 € du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) « Le numérique à l'école »,
- 24 321 € au titre de la Dotation de solidarité rurale pour l'année 2017,
- 26 330 € au titre de la Dotation nationale de péréquation 2017,
- 79 308 € au titre de la Dotation forfaitaire des communes 2017,
- 5 100 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public Rue de Grenet,
- 3 060 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public Ruelle Raffy,
- 1 020 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public Rue Jean Moulin,
- 3 243,66 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public dans le Lotissement Manicourt,
- 7 848 € de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (FDEA), soit 60 % du montant des travaux d'éclairage public dans le Lotissement Les Bruyères.

### **2. Participation financière FDEA**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a sollicité la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes pour l'extension des réseaux de communications électroniques rue Diderot pour alimenter les 4 parcelles. La participation demandée à la Commune s'élève à 680.94 € se décomposant comme suit : 180.94 € pour l'extension des réseaux et 500.00 € pour la prestation d'ingénierie.

En conséquence, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de régler les sommes de 500.00 € (cinq cents euros) d'une part, et 180.94 € (cent quatre-vingt euros quatre-vingt-quatorze centimes) d'autre part à la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au Budget 2017 sur le compte 2041582.

Décision prise à l'unanimité.

### **3. Décision modificative n° 1**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311- 1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 Mars 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Vu la présentation faite par Monsieur l'Adjoint aux Finances,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité moins trois abstentions (MM. MARIAGE, PETRONIO et GERARDIN) la décision modificative n° 1 suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES</b>	
		<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>
D 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- 2 500 €	
D 6281	Concours divers (cotisations)	- 1 000 €	
D 6282	Frais de gardiennage	-	+ 1 000 €
D 64162	Emplois d'avenir	- 26 000 €	
D 64168	Autres emplois d'insertion		+ 25 000 €
D 6455	Cotisations pour assurance du personnel		+ 1 000 €
D 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	+ 4 500 €
D 673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 2 000 €	
	<b>TOTAL RECETTES ET DEPENSES</b>	<b>- 31 500 €</b>	<b>+ 31 500 €</b>

### **4. Ligne de Trésorerie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation thermique de l'école maternelle sont maintenant terminés. Les factures concernant ces travaux sont maintenant payées, mais nous n'avons pas perçu les subventions attendues. Aussi, en attendant le versement de ces subventions, il propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions financières de divers établissements financiers et après en avoir délibéré, décide :

Pour financer les travaux de réhabilitation thermique de l'école maternelle, la Commune d'Aiglemont contracte auprès de la Caisse d'Epargne LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE, une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000 € à taux variable indexé sur l'EONIA + 0.95 %.

La périodicité des intérêts sera mensuelle.

La durée de cette L.T.I. sera de 1 an.

Les frais de dossier s'élève à 390.00 € au lieu de 600.00 €.

La commission de non utilisation s'élève à 0.30 %.

Le Maire est autorisé à signer tous contrats à intervenir.

Décision prise à l'unanimité moins trois abstentions (MM. GERARDIN, PETRONIO et MARIAGE).

### **5. Attribution d'une Subvention**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Directrice de l'école d'Aiglemont sollicitant une subvention 172.80 € représentant le montant du transport à Moraypré avec la SNCF pour la 3<sup>ème</sup> animation du 15 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 172.80 € (cent soixante-douze euros quatre-vingt centimes) à la coopérative scolaire, les crédits nécessaires au paiement de cette subvention étant inscrits au Budget 2017 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

### **III. URBANISME**

#### **a. Dénomination des rues**

Lors d'une réunion du Conseil Municipal Enfants, il a été demandé aux élus-enfants de trouver des noms aux deux nouvelles rues situées dans le lotissement des Marliers, au prolongement de la Rue Diderot et à une rue dans le centre du village.

Les élus du conseil municipal enfants ont proposé :

- Rue Simone Veil pour la principale rue du lotissement « Les Marliers »
- Rue Xavier Brunner pour la 2<sup>ème</sup> rue des Marliers
- Rue Champollion pour le prolongement de la Rue Diderot
- Rue des Jardins pour le prolongement de la rue des Charrons.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer :

- Rue Simone Weil la principale rue du lotissement « Les Marliers »
- Rue Xavier Brunner la 2<sup>ème</sup> rue des Marliers
- Rue Champollion le prolongement de la Rue Diderot
- Rue des Jardins le prolongement de la rue des Charrons.

Décision prise à l'unanimité.

#### **b. Vente de terrain**

Le Maire expose au Conseil Municipal que Madame DETHIERE s'est portée acquéreur d'un terrain à bâtir sis à Aiglemont, lot n° 3, lieu-dit « Le Bras Cassé », cadastré section AC parcelles n° 1215, 1216 1223 et 1226, pour une superficie de 1038 m2.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à vendre à Madame DETHIERE le terrain à bâtir sis à Aiglemont, lot N° 3, lieu-dit « Le Bras Cassé », cadastré Section AC parcelles n° 1215, 1216, 1223 et 1226, pour une superficie de 1038 m2, au prix de 50.000 € (cinquante mille euros) prix net vendeur.
- Charge le Notaire, Maître MOUZON, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

#### **c. Achat de terrain**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conjoints GUENARD, propriétaires de la parcelle cadastrée section AH n° 852, située lieudit « le Champ au-dessus de la Ville » d'une contenance de 6 a 25 ca ont donné leur accord pour la vente de ce terrain au bénéfice de la commune d'Aiglemont pour la somme de 1.500 €. Cette acquisition nous permettra d'effectuer l'élargissement de la rue Corvisart.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition de la parcelle AH n° 852 située lieudit « Le Champ au-dessus de la Ville », pour une contenance de 6 a 25 ca, appartenant aux Conjointes GUENARD, au prix de 1.500 € (mille cinq cents euros),
- Charge Maître MOUZON, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

#### **d. Maîtrise d'œuvre travaux d'aménagement salle des fêtes**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a déposé une demande de subvention au titre du FSIL (Fonds exceptionnel de soutien à l'investissement public local) et une autre au titre de Contrat de Ruralité pour l'aménagement de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, la restructuration, l'extension et la réhabilitation thermique de la salle polyvalente.

Pour nous aider à compléter nos dossiers de demandes de subventions, nous avons besoin de lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- engager les études préalables pour réaliser les travaux d'aménagement de la salle polyvalente, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

#### **IV. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

##### **1) Courrier ORANGE**

Le Maire fait lecture du courrier de réponse de « Orange » au sujet de l'annonce qui nous avait été faite de l'arrivée prochaine de la fibre optique dans notre commune.

Le Directeur ORANGE nous invite donc à ne pas tenir compte de ce courrier car ce courrier émane d'une société qui n'a rien à voir avec la société Orange et les informations indiquées ne sont qu'un moyen de tenter de tromper notre collectivité à des fins commerciales.

Par contre, ORANGE effectue le déploiement FTTH en zone AMII et Aiglemont est intégrée à cette zone. Les études pour la suite du déploiement sont donc en cours.

##### **2) INSEE – Enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie 2017**

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise entre le 2 mai et le 24 juin 2017 une enquête dans la commune sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

##### **3) Courriers de remerciements**

- du Président de la Croix Rouge pour le versement d'une subvention de 50.00 €,
- de la Présidente de l'association du Gym Club d'Aiglemont pour le prêt de la salle polyvalente, son nettoyage, le transport et l'installation du matériel lors de leur marché autour de la fleur.
- 

#### **VI. RAPPORT DES COMMISSIONS**

##### **Commission ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE**

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal que, vendredi 9 juin dernier, elle a assisté, en compagnie de M. le Maire et de M. GUENARD, à une première réunion sur les rythmes scolaires et sur le projet éducatif territorial suivie du conseil d'école.

La 1<sup>ère</sup> réunion, avec le groupe de pilotage des TAP au sujet du projet éducatif territorial.

Réunion suivie du Conseil d'École : à la rentrée de septembre, nous compterons 159 élèves.

##### **HORAIRES ECOLES D'AIGLEMONT**

Par ailleurs, pour des raisons techniques et pour améliorer le rythme de vie des enfants, les élèves de primaire mangeront avant les petits de maternelle. Les enfants de maternelle auront ainsi plus de temps pour rejoindre le site de la cantine.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter des nouveaux horaires pour les écoles maternelle et primaire d'Aiglemont.

En conséquence, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les horaires des écoles maternelle et primaire d'Aiglemont suivants qui seront appliqués à la rentrée de septembre 2017 :

## Ecole MATERNELLE

JOUR	HORAIRES DU MATIN	HORAIRES APRES MIDI	TAP	APC
LUNDI	8H30-11H45	13H40-15H40		15H40-16H40
MARDI	8H30-11H45	13H40-15H40	15H40-17H40	
MERCREDI	8H30-11H30			OU
JEUDI	8H30-11H45	13H40-15H40		15H40-16H40
VENDREDI	8H30-11H45	13H40-15H40	15H40-16H40	
TOTAL	16 HEURES	8 HEURES	3 HEURES	1 HEURE

## EcolePRIMAIRE

JOUR	HORAIRES DU MATIN	HORAIRES APRES MIDI	TAP	APC
LUNDI	8H35-11H35	13H30-15H45		15H45-16H45
MARDI	8H35-11H35	13H30-15H45	15H 45-17H 45	
MERCREDI	8H35-11H35			OU
JEUDI	8H35-11H35	13H30-15H45		15H45-16H45
VENDREDI	8H35-11H35	13H30-15H45	15H45-16H45	
TOTAL	15 HEURES	9 HEURES	3 HEURES	1 HEURE

### Rythmes scolaires : approbation de la mise à jour du PEDT

Le PEDT avait été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2015. Ce PEDT doit être modifié pour plusieurs raisons : les NAP sont payantes et les horaires des NAP sont modifiés.

Ces modifications ont été approuvées lors de la réunion du 9 juin dernier.

Il appartient au conseil municipal d'approuver le nouveau projet éducatif territorial (PEDT) dont un exemplaire sera adressé à la DSDEN 08 (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Ardennes) et un autre à la DDCSPP 08 (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Ardennes).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT) modifié.

Décision prise à l'unanimité.

### Commissions TRAVAUX

Monsieur BAJOT ET Monsieur MAUBANT informent le Conseil Municipal que les travaux sont toujours en cours sur Les Marliers. Le bassin d'orage est terminé et raccordé.

### Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour examiner une demande d'aide financière qui a été acceptée. Elle a reçu également différentes personnes pour des demandes de renseignements.

### Commission Loisirs et Fêtes

Madame GILLET informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle manifestation tout public, en plein air, intitulée « Les Elmontaises festives » est prévue sur deux jours, les 8 et 9 juillet prochains, avec une programmation riche en musique, jeux pour les enfants, buvette, restauration... sur l'espace Raymond Avril, pour attirer les aiglemontais de tous les âges.

### Commission Cadre de Vie

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que les plantations seront terminées cette semaine. Notre commune sera visitée par le jury départemental le lundi 24 juillet à 17 h 00. Le jury de la Commission "Cadre de Vie" fera le tour du village début août pour le classement au concours des maisons fleuries.

## **VII. Agenda**

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

Samedi 17 juin : Fête des voisins de la Rue Corvisart,  
Samedi 17 et dimanche 18 juin : tournoi de football des jeunes U7 à U13,  
Dimanche 18 juin : 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives, bureaux ouverts de 8 h à 18 h,  
Dimanche 18 juin : Appel du 18 juin. Commémoration à 11 heures devant le monument aux Morts,  
Mercredi 21 juin à 19 h 00 devant la Mairie : Fête de la musique avec la Batterie Fanfare l'Aiglemontaise,  
Samedi 27 juin : Exposition et table ronde dans la salle Heinsen autour du roman écrit par Fabian Maray « Des fenêtres sans murs »,  
Samedi 24 juin : Barbecue du Parc Lejay,  
Dimanche 25 juin : Barbecue de la Jonquette,  
Vendredi 30 juin : Fête de l'école,  
Samedi 1<sup>er</sup> juillet à 20 H : pièce de théâtre « L'auberge du Caramel » à la salle polyvalente en faveur de l'ADAPEI 08,  
Samedi 8 et Dimanche 9 juillet : Animations « les Elmontaises festives » Espace Raymond Avril,  
Lundi 10 Juillet : Début du Centre de loisirs et fin le vendredi 4 Août,  
Jeudi 13 juillet : retraite aux flambeaux à 21 h 30 sur l'espace Raymond Avril et feu d'artifice à 23 H au stade football,  
Vendredi 14 juillet : défilé patriotique,  
Mardi 22 Août : cinéma en plein air « Belle et Sébastien » et barbecue.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.